



## LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

### SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CALAISIS



- I Projections et causes majeures du vieillissement de la population
- II Un territoire face au vieillissement ?
- III Le revenu des personnes âgées
- IV Le logement des personnes âgées

#### Les chiffres clés de la Communauté d'Agglomération du Calaisis

« En 2050, un habitant français sur trois serait âgé de 60 ans ou plus, contre un sur cinq en 2005 » (source : INSEE Première : Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050, N° 1089 - JUILLET 2006)

La Communauté d'Agglomération du Calaisis compte en 2010 :

- 95 875 habitants
- **18 034 personnes de 60 ans et plus** (soit 18,81% de la population) => 59,42% sont des femmes
- 6 958 personnes de 75 ans ou plus (7,26% de la population)
- **444 personnes ont 90 ans ou plus** (0,46% de la population) => 80,18% sont des femmes
- **18 103 personnes de 15 ans ou plus** sont **retraitées** soit 23,84% de la population de 15 ans ou plus
- **63,81% des 65 ans et plus** sont **propriétaires** de leur logement sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis
- **1 041** c'est la **capacité autorisée** dans les structures d'hébergements dédiées aux personnes âgées

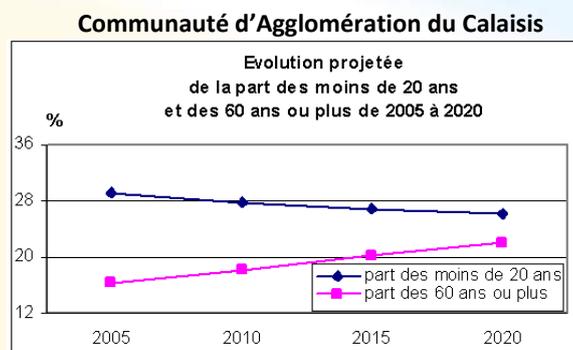


Le phénomène de vieillissement de la population va donner une place des plus importantes aux personnes âgées dans notre société. Il va impacter dans de nombreux domaines tels que l'économie, le social, la politique du logement (en matière de production et d'adaptation), des transports (accessibilité), les services de proximité, les équipements publics,...

## I. Projections et causes majeures du vieillissement de la population sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis

Un phénomène généralisé de vieillissement de la population se manifeste à l'échelle nationale mais également sur notre territoire : en 2010, 18,81% de la population a 60 ans ou plus sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis soit une hausse de 2,32 points par rapport à 1999.

Les projections de l'INSEE prévoient un dépassement de la barre des 20% de personnes âgées de 60 ans et plus en 2015. Les courbes des – de 20 ans et des + de 60 ans ayant tendance à se rapprocher.



Source : Insee, Région Nord-Pas-de-Calais, Direction régionale de l'Équipement – 2008

Ce vieillissement sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis s'explique de par plusieurs phénomènes :

- Une baisse du taux de natalité :
  - Taux de natalité de 18,3‰ sur la période 1975-1982
  - Taux de natalité de 15,3‰ sur la période 1999-2009

En 2010, on recense près de 16 naissances pour 1 000 habitants. Des disparités existent entre les différentes communes de l'agglomération du Calaisis.

	Taux de natalité en 2010 (‰)
Calais	17,0
Coquelles	6,1
Coulogne	10,7
Marck	14,8
Sangatte	12,4
CA du Calaisis	15,9
Pays du Calaisis	14,9
Région Nord-Pas-de-Calais	14,0

Source : Insee

- Une espérance de vie qui augmente : en région, selon l'INSEE, l'espérance de vie est en 2011 à 82,8 ans pour les femmes (contre 79 ans en 1990) et à 75,3 ans pour les hommes (contre 69,9 ans en 1990).
- Une variation annuelle de la population négative (-0,2%) sur la période 1999-2009. Le solde migratoire est négatif (le solde apparent des entrées et sorties étant de -0,9%). La Communauté d'Agglomération du Calaisis a en effet perdu 2 111 habitants sur la période 1999-2009. Ce constat est d'autant prononcé sur la ville de Calais qui a perdu 2 981 sur cette même période. Cette perte de population des villes centres au profit des communes périphériques est un phénomène assez généralisé qui se retrouve également sur les communes de Boulogne et Dunkerque qui perdent également des habitants.  
Le lien entre la perte de population et l'augmentation de la part des personnes âgées de 60 ans et plus semble indiquer le fait que ce soit plutôt les jeunes qui quittent l'agglomération du Calaisis.
- Un basculement actuel ou à venir des personnes issues du baby-boom dans la classe du papy-boom.

18,81% de la population a 60 ans ou plus

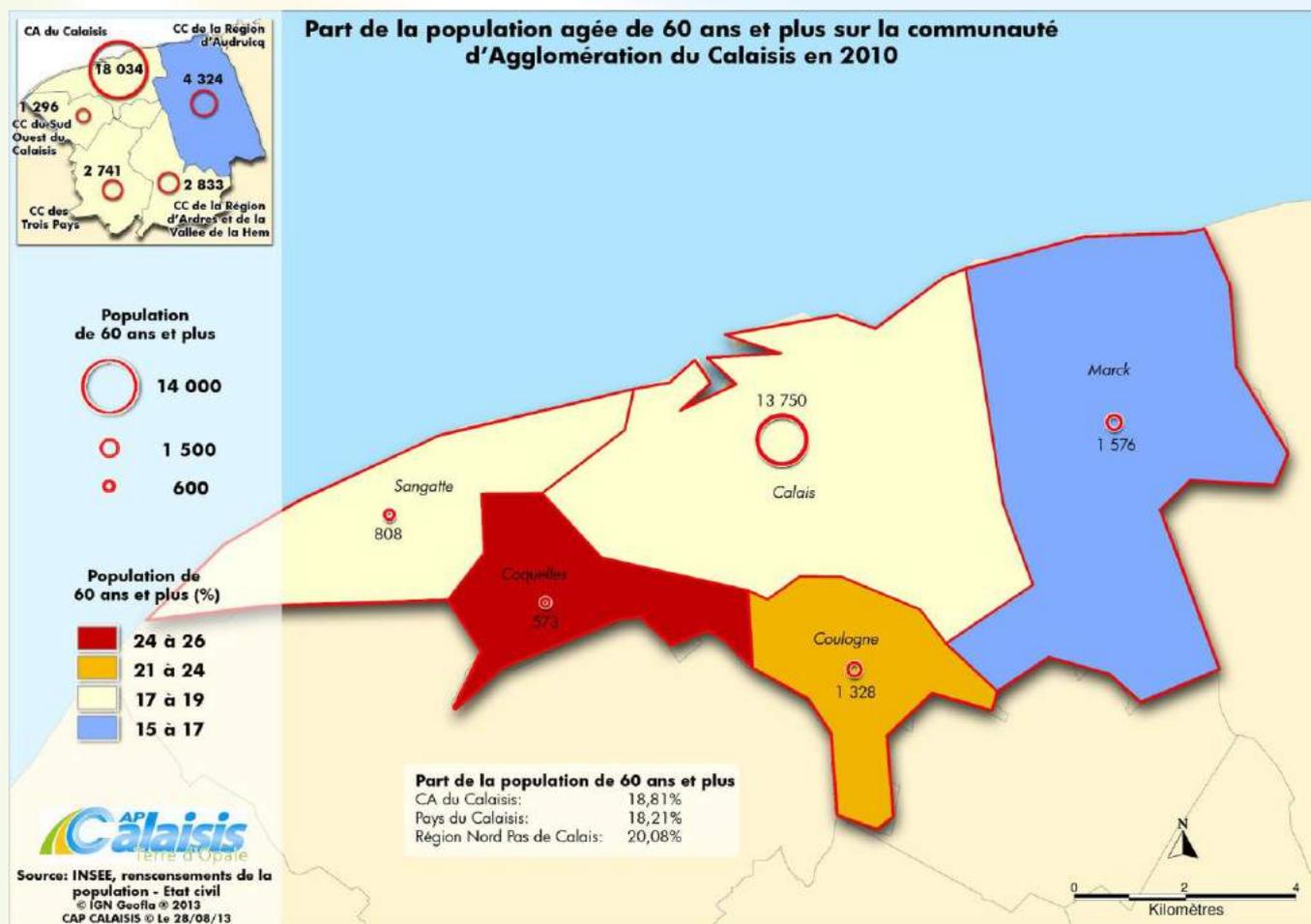
Variation annuelle de la population de -0,2% sur la période 1999-2009

Taux de natalité de 15,9‰

## II. Un territoire face au vieillissement ?

### II.1) La population âgée sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis

Le vieillissement de la population est un phénomène qui touche tous les territoires, à plus ou moins forte proportion.



En 2010, la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis (18,81%) est inférieure à la moyenne régionale : 20,08%. (Il est également à préciser qu'il s'agit de l'une des régions les plus jeunes de France). Cet écart est cependant de moins en moins frappant : la part des personnes âgées a augmenté de 2,33 points entre 1999 et 2010 sur la Communauté d'Agglomération contre 2,04 points pour la région Nord-Pas-de-Calais.

L'écart est moins élevé chez les personnes de 75 ans et plus : 7,26% pour la Communauté d'Agglomération du Calaisis contre 7,64% pour la région Nord-Pas-de-Calais.

Ce sont ainsi 18 034 personnes qui ont 60 ans ou plus sur l'agglomération. On compte ainsi :

- 11,55% de la population ayant entre 60 et 74 ans (+0,42 points entre 1999 et 2010)
- 7,26% ayant 75 ans ou plus (+ environ 2 points entre 1999 et 2010)
- 4,13% ayant 80 ans ou plus
- 0,46% ayant 90 ans ou plus
- 6 personnes ont 100 ans ou plus (dont cinq sont des femmes)

Sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis comme pour la moyenne française, les personnes âgées sont majoritairement des femmes et ce du fait de leur espérance de vie en moyenne plus élevée.

- Un peu moins de 6 personnes sur 10 de 60 ans et plus sont des femmes
- Un peu plus de 8 personnes sur 10 de 90 ans et plus sont des femmes

18 034 personnes  
ont 60 ans ou plus

18,81% de la population a 60 ans ou plus soit une part  
de 2,33 points supérieure à celle de 1999

6 958 personnes ont 75 ans ou  
plus soit 7,26% de la population

## II.2) Des disparités entre les EPCI, communes et quartiers

	Part de la population de 60 ans et plus		Evolution de la part des personnes de 60 ans et plus entre 1999 et 2010 (en points)
	1999	2010	
Calais	16,93%	18,67%	1,74
Coquelles	13,38%	25,01%	11,64
Coulogne	19,25%	23,35%	4,10
Marck	11,13%	16,43%	5,30
Sangatte	17,47%	17,29%	-0,18
CA du Calaisis	16,48%	18,81%	2,33
CC du Sud Ouest du Calaisis	14,51%	17,13%	2,62
CC des Trois Pays	18,30%	18,58%	0,29
CC de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem	17,96%	17,44%	-0,53
CC de la Région d'Audruicq	14,23%	16,58%	2,35
Pays du Calaisis	16,33%	18,21%	1,88
Région Nord-Pas-de-Calais	18,04%	20,08%	2,04

Source : Insee, RP 2010 exploitation principale

### Légende

	de - 0,6 à 0
	0 à 1
	1 à 2
	2 à 3,5
	3,5 à 4,5
	4,5 à 6
	> à 11

### Des disparités entre les EPCI du Pays du Calaisis

Les Communautés de Communes périphériques à la Communauté d'Agglomération du Calaisis affichent une part de personnes de 60 ans et plus moindre que sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis.

Il s'agit d'un secteur plus rural, périphérique à la ville centre de Calais et où les jeunes ménages s'installent plus facilement en raison du foncier disponible, des prix et du cadre de vie.

La Communauté d'Agglomération du Calaisis dispose de nombreux hébergements pour personnes âgées, de commodités : services à la personne, commerces, transports en commun,... pouvant être privilégiés par les personnes âgées.

### Quelques disparités apparaissent au sein de l'agglomération, certaines communes connaissent un vieillissement plus marqué que d'autres

- La commune de **Calais** a une population légèrement plus jeune que celle de la région. La part des personnes de 60 ans et plus a augmenté de 1,74 points depuis 1999 pour arriver en 2010 à 18,67%.  
On peut noter la part importante de la population de 75 ans ou plus (7,61%) soit une part proche de celle de la région.
- Le phénomène de vieillissement de la population est notamment plus prononcé sur les communes de **Coquelles (une personne sur quatre a 60 ans ou plus)** et **Coulogne (23,35% de la population a 60 ans ou plus)**.  
Dans ces deux communes, la part des personnes âgées de 60 ans et plus est en forte augmentation depuis 1999 : +11,64 points pour Coquelles et +4,1 points pour Coulogne.  
La part de la population de 75 ans et plus y est également importante : 7,55% pour Coquelles.  
A noter néanmoins que le développement récent de quartiers sur la ville de Coquelles va modifier la structure par âge de la population avec notamment l'arrivée de nombreux ménages jeunes.
- A l'inverse, ce phénomène apparait beaucoup moins important sur les communes de **Sangatte** et **Marck**. Cela peut être imputé au développement de quartiers : les Dryades à Marck, les Gloriettes à Sangatte, ... accueillant un public plutôt jeune composé notamment de familles avec enfants.  
Entre 1999 et 2010, la part des personnes de 60 ans et plus a même légèrement diminué sur Sangatte.  
On peut néanmoins soulever que malgré une part moindre de population âgée de 60 ans et plus sur la commune de Marck, la part de cette tranche d'âge a augmenté de 5,3 points entre 1999 et 2010.

Calais : 7,61% de la population a 75 ans et plus

Phénomène de vieillissement de la population important sur les communes de Coquelles et Coulogne

Coquelles : forte augmentation de la part des personnes âgées de 60 ans et plus entre 1999 et 2010

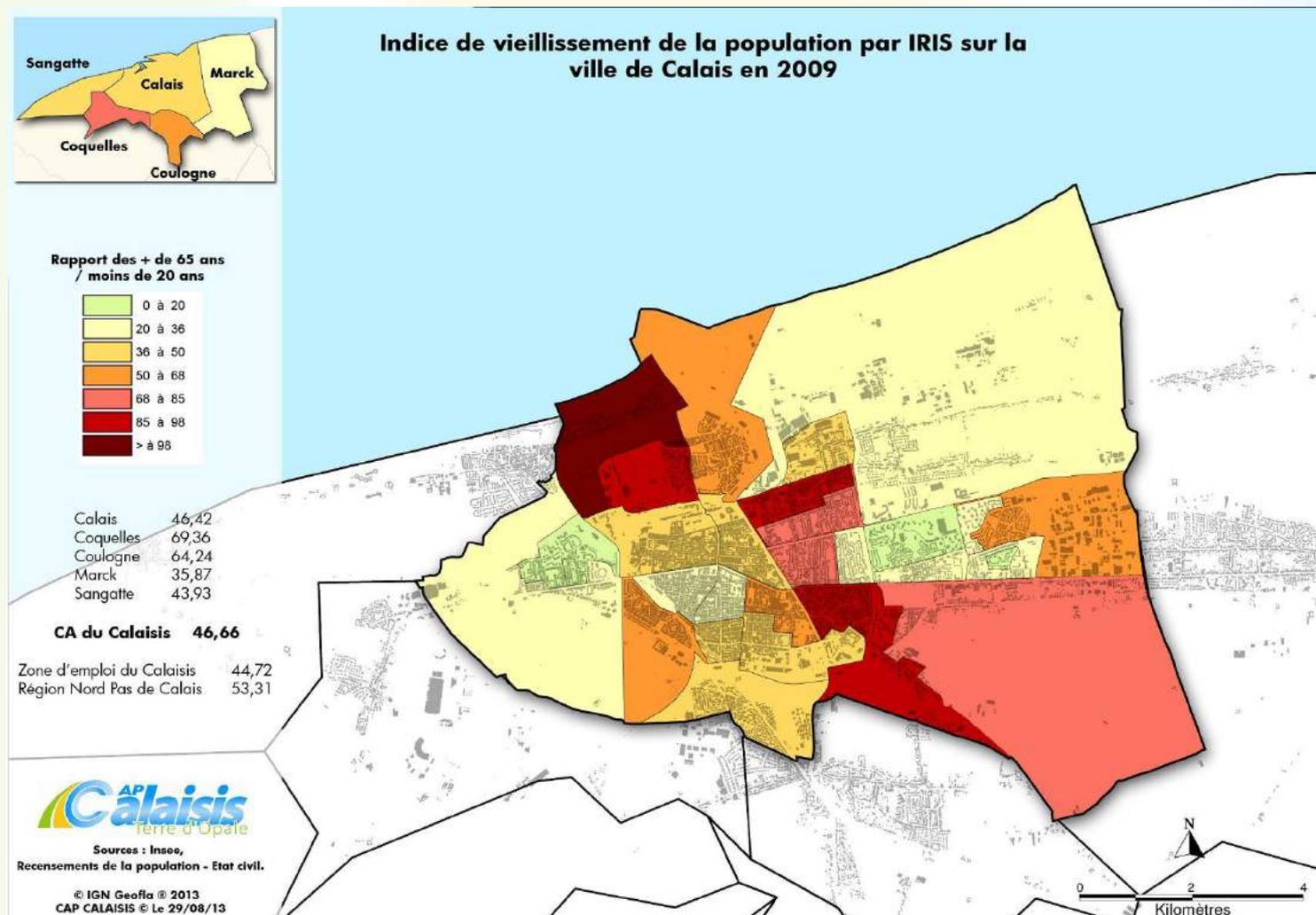
## Des quartiers plus « âgés » que d'autres sur la ville de Calais

L'indice de vieillissement apparait comme un indicateur parlant pour l'étude du vieillissement de la population. Le rapport entre la part des + de 65 ans et celle des moins de 20 ans permet d'évaluer le phénomène de vieillissement de la population. Ainsi, plus il est proche de 100 et plus le vieillissement est important.

Ce dernier, de 46,66 en 2009 sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis est bien plus faible que celui de la région Nord-Pas-de-Calais : 53,31.

Il est relativement important sur les communes de Coquelles et Coulogne et rejoint la forte proportion de personnes âgées sur ces dernières.

Une analyse à l'IRIS sur la ville de Calais nous permet d'évaluer ce phénomène à une échelle plus fine et donc d'observer quels sont les quartiers les plus vieillissants, les plus jeunes.



Le secteur Front de mer apparait comme le quartier de la ville de Calais où le rapport entre les personnes âgées et les jeunes est le plus fort : l'indice de vieillissement y est de 137. Les secteurs de Calais Nord, du Virval sont également des secteurs où la part de la population âgée est parmi les plus importantes de la ville.

D'autres quartiers comme le Fort-Nieulay, Tournesol, Rodin apparaissent comme des quartiers jeunes voire très jeunes.

Indice de vieillissement de la population : 46,66

Indice de vieillissement important sur les communes de Coquelles et Marck

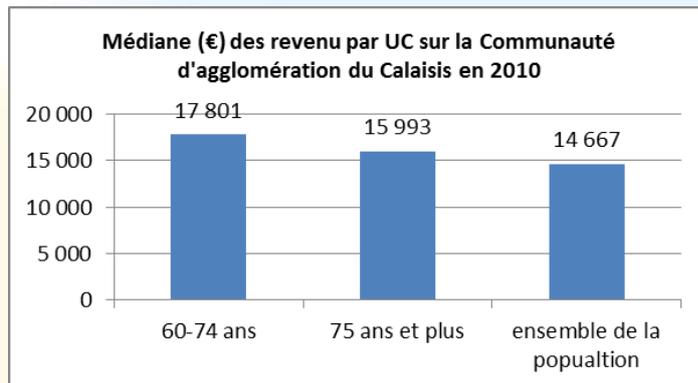
Fortes disparités entre les quartiers de la ville de Calais

### III. Le revenu des personnes âgées

#### III.1) Des ménages âgés plus aisés que l'ensemble de la population

On recense sur la Communauté d'Agglomération du Calais 13 042 ménages fiscaux dont le référent a 60 ans ou plus (7 785 ménages fiscaux dont le référent est âgé de 60 à 74 ans et 5 257 ménages fiscaux dont le référent a 75 ans ou plus).

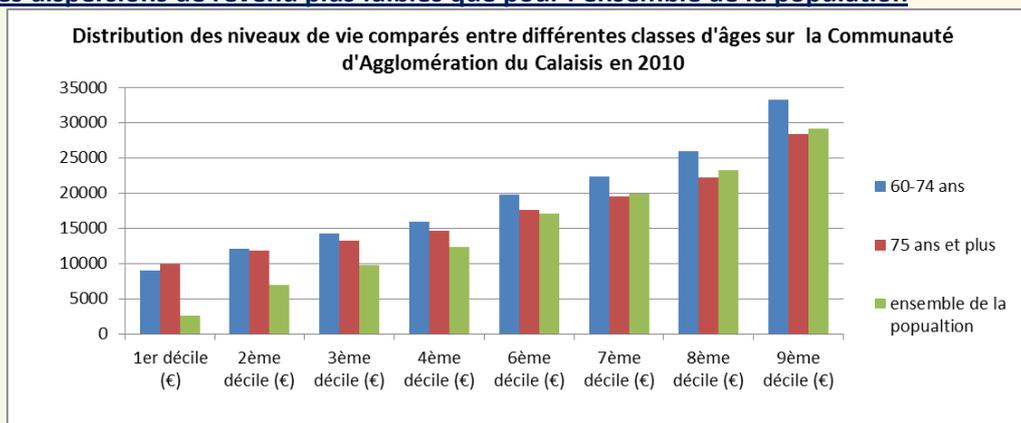
Sur la Communauté d'Agglomération du Calais, les ménages dont la personne de référence a de 60 à 74 ans ont un niveau de revenu supérieur à l'ensemble de toutes les classes d'âges confondues : en 2010, le revenu médian par UC des 60-74 ans est de 17 801€ contre 14 667€ pour l'ensemble de la population.



Source : Insee-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages

Néanmoins, on remarque qu'avec l'avancement de l'âge ce dernier tend à diminuer : il est pour les 75 ans et plus de 15 993€. Ceci résulte entre autre des situations de veuvage plus souvent vécues par la femme qui ne touche alors qu'une pension. *A préciser néanmoins que le patrimoine n'est pas pris en compte dans ces données et constitue une source non négligeable à prendre en considération.*

#### III.2) Des dispersions de revenu plus faibles que pour l'ensemble de la population



Source : Insee-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages

Les situations de pauvreté sont moins présentes en général chez les personnes âgées que pour l'ensemble de la population. Le revenu médian par UC des 10 % des ménages les plus modestes des personnes âgées étant très largement supérieur à celui de l'ensemble de la population de la Communauté d'Agglomération du Calais.

Les populations « aisées » de 60 à 74 ans ont également un revenu par UC supérieur à l'ensemble de la population. En ce qui concerne les populations de plus de 75 ans, elles ont des revenus hauts inférieurs à la moyenne de l'ensemble de la population.

Les écarts entre les 10% des ménages les plus aisés et les 10% des ménages les plus modestes sont moindres parmi les personnes âgées (le rapport inter décile est de 3,7 pour la tranche d'âge 60-74 ans, 2,9 pour les 75 ans et plus) que pour l'ensemble de la population (11,6).

13 042 ménages fiscaux dont le référent a 60 ans ou plus

17 801 € : revenu médian par UC de la tranche d'âge des 60-74 ans  
15 993 € : revenu médian par UC de la tranche d'âge des 75 ans et plus

Un rapport interdécile de 3,7 pour les 60-74 ans et de 2,9 pour les 75 ans et plus

## IV. Le logement des personnes âgées

### IV.1) Des ménages davantage composés d'une personne

L'augmentation de la durée de vie se traduit par une forte augmentation du nombre de personnes âgées vivant seules, particulièrement aux âges élevés (80 ans et plus).

Ainsi, 60,59% des personnes âgées de 65 à 79 ans vivent encore en couple. Ils ne sont plus que 34,9% à partir de 80 ans.

Sur la Communauté d'Agglomération du Calais, plus d'un ménage sur deux de 65 ans et plus est composé d'une seule personne (54%) dont 81,3% sont des femmes. Cette proportion de personnes seules de plus de 65 ans est supérieure à celle de la région Nord-Pas-de-Calais : 50,2%. Elle est de 57,7% pour la ville de Calais.

66% des ménages dont la personne de référence a 80 ans ou plus sont constitués d'une personne.

### IV.2) Une large majorité de propriétaires ...

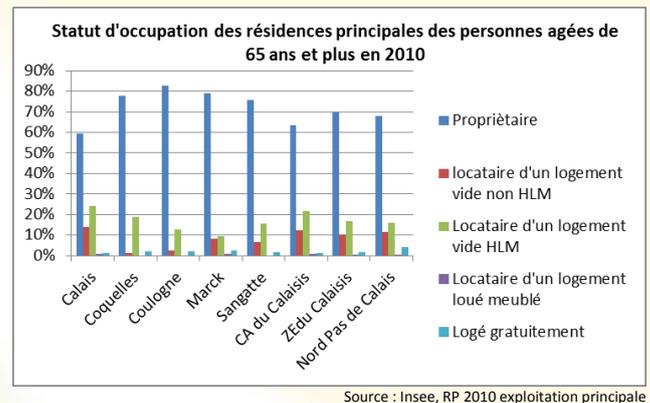
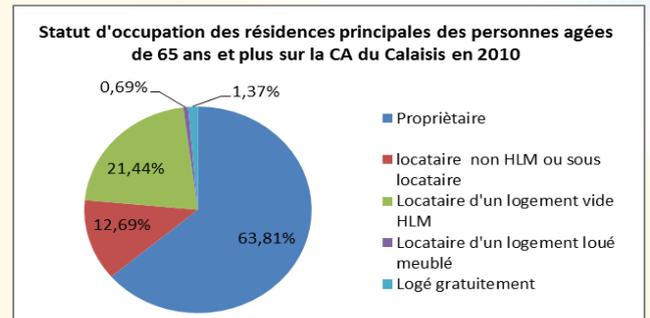
Sur la Communauté d'Agglomération du Calais le statut de propriétaire chez les ménages dont la personne de référence est de 65 ans et plus est plus prononcé qu'au sein des autres catégories de population : 63,81% sont propriétaires du logement qu'ils occupent contre moins de la moitié pour l'ensemble de ménages de l'agglomération (49%).

Cette part étant inférieure de 5 points à celle de la région Nord-Pas-de-Calais et rejoignant la tendance globale d'une plus faible part de propriétaires sur le territoire de l'agglomération du Calais.

C'est sur la ville de Coulogne que la part de propriétaires âgés est la plus forte : 82,63% des personnes de 65 ans ou plus sont propriétaires de leur logement.

Avec l'avancée en âge, la part des propriétaires tend à diminuer mais reste néanmoins majoritaire : 62% des personnes âgées de 80 ans ou plus sont encore propriétaires de leur logement.

Lorsque les personnes âgées louent un logement sur la Communauté d'Agglomération du Calais, c'est majoritairement dans le secteur social : 21,44% des personnes de 65 ans et plus sont locataires du parc social. Ce taux est de 23,9% pour la ville de Calais.



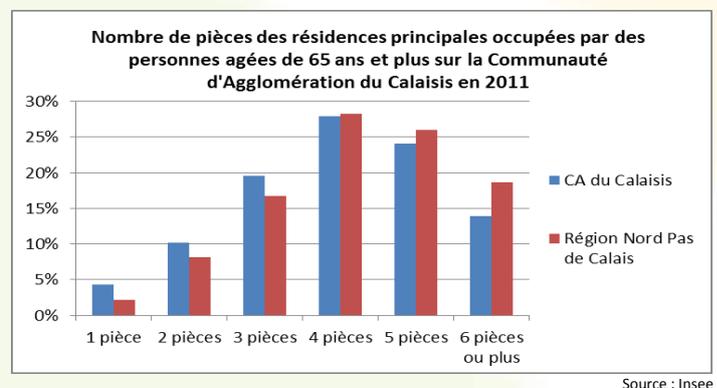
### IV.3) ...Occupant des logements avec moins de pièces que ceux de la Région

Les habitants de 65 ans et plus privilégient l'habitat individuel (66,59% pour l'agglomération du Calais). Les taux étant largement supérieurs pour les communes périphériques à Calais.

Les personnes âgées de 65 ans et plus occupent des logements avec moins de pièces que ceux de la région Nord-Pas-de-Calais. Leur logement comporte également moins de pièces que les résidences principales toutes classes d'âges confondues.

34% des personnes âgées occupent un logement constitué de 1 à 3 pièces sur la Communauté d'Agglomération du Calais contre 27% pour la région Nord-Pas-de-Calais. A l'inverse donc, ils occupent moins des grands logements.

C'est sur la ville de Calais que les personnes âgées occupent de plus petits logements. Les communes périphériques concentrent elles un nombre de pièces occupées par les personnes âgées plus important.



54% des ménages de 65 ans et plus sont composés d'une personne

Près de 64% des 65 ans et plus sont propriétaires de leur logement

21,44% des personnes de 65 ans et plus sont locataires du parc social

#### IV.4) Les hébergements spécifiques aux personnes âgées

Le maintien à domicile reste fragilisé par des conditions de logement plus difficiles pour les seniors, que pour le reste de la population. En effet, les personnes âgées de 80 ans ou plus, vivent davantage dans des logements inconfortables et énergivores, plus particulièrement dans le parc privé. Pour cela, il existe des alternatives au logement dit autonome.

**Etablissements pour personnes âgées sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis et sur le Pays du Calais en 2013**

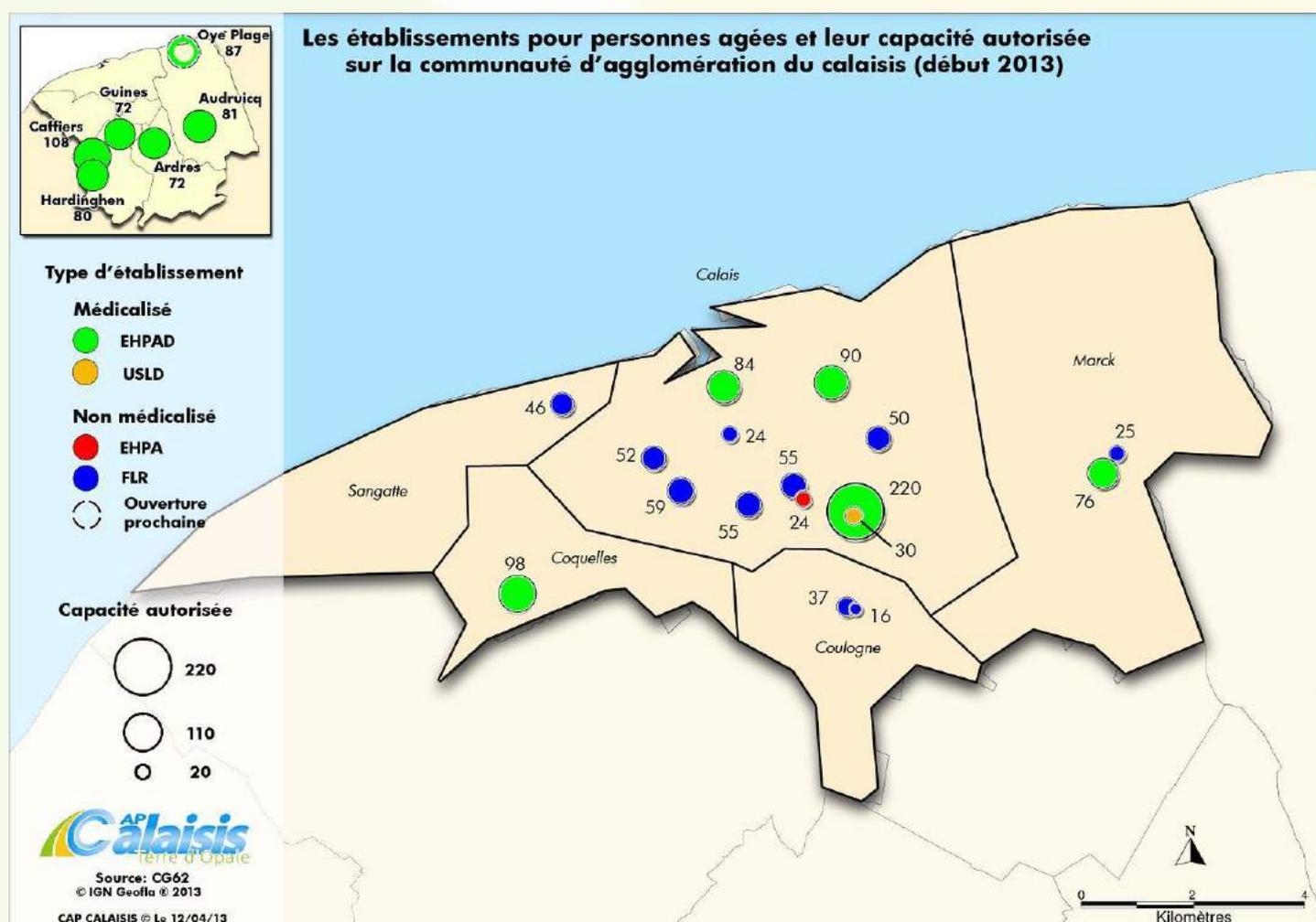
	EPHAD	FLR	EPHA	USLD	Total
Nombre de structures	10	10	1	1	22
Dont sur Cap Calaisis	5	10	1	1	17
Nombres de places totales	981	419	24	30	1454
Dont sur Cap Calaisis	568	419	24	30	1041

Source : CG62

La Communauté d'Agglomération du Calaisis regroupe 17 établissements pour personnes âgées soit 77% des établissements du Pays du Calaisis.

On y compte 1 041 places dont 568 sont en EPHAD.

Le Pays du Calaisis est moyennement doté en nombre de places pour personnes âgées : le taux d'équipements en hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes est au 01/01/2011 de 101,9‰ contre 105,22‰ pour la région Nord-Pas-de-Calais.



D'autres alternatives à ces établissements voient le jour : on peut par exemple citer la résidence service Rouge Cambre à Coquelles.

568 places en EPHAD

34% des personnes âgées de 65 ans et plus occupent un petit logement (- de 3 pièces)

1 041 places en établissements pour personnes âgées

## Définitions et sigles

### SIGLES

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**EPHA** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées

**EPHAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

**FLR** : Foyer Logement Résidence

**UC** : Unité de Consommation

**USLD** : Unités de Soins de Longue Durée

### DEFINITIONS

L'**Indice de vieillissement** (selon l'INSEE) est le rapport de la population des 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire.

Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

**Personnes âgées** : il s'agit généralement d'un groupe de personnes de 60 ans et plus. Néanmoins, on trouve au sein de ce groupe différentes étapes de vie des personnes âgées : les seniors (60 à 75 ans), le 3ème âge (75 à 85 ans), l'âge de l'entrée dans la dépendance (à partir de 85 ans).

Le seuil des 60 ans tend à évoluer aujourd'hui du fait notamment du recul de l'âge de départ à la retraite et d'autre part de par l'espérance de vie qui augmente.

Le **rapport interdécile** (selon l'INSEE) Les rapports interdéciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.

**Revenu médian par UC** (selon l'INSEE):

Le revenu fiscal par unité de consommation (UC) est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un " ménage fiscal " est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Le **solde migratoire** (selon l'INSEE) est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Le **taux de natalité** (selon l'INSEE) est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **taux d'équipement en places d'hébergement pour personnes âgées** (selon l'INSEE) : places en maison de retraite, logements de logements-foyers, places d'hébergement temporaire et lits de soins longue durée; pour 1000 personnes de 75 ans ou plus



**Rédaction, conception graphique**

Atelier d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Calais

**Communauté d'Agglomération du Calais**

76, Boulevard Gambetta - BP 21 - 62101 Calais Cedex

Tél : 03 21 19 55 00

[www.capcalais.fr](http://www.capcalais.fr)

**Sources de données**



**Pas-de-Calais**  
Conseil Général



VILLE  
de  
*Calais*



VILLE DE  
*COULOGNE*



**MARCK**  
EN CALAISIS

